

# Le Relais en pratique

**Votre contact :**

. **Claire-Lise ROPP, vous reçoit sur rendez-vous**

Les animations proposées ont lieu à :

**Maison de l'Enfance  
45 place Montmain  
73400 UGINE**

**Tous les mardi matin de 9h00 à 11h00**  
- Matinées des tout petits

Ces matinées permettent aux enfants que vous accueillez, une socialisation en douceur, une ouverture sur la vie collective et ses règles de bases au travers de jeux et d'animations.

**Tous les jeudi matin de 9h00 à 11h00**  
- Café des assistantes maternelles

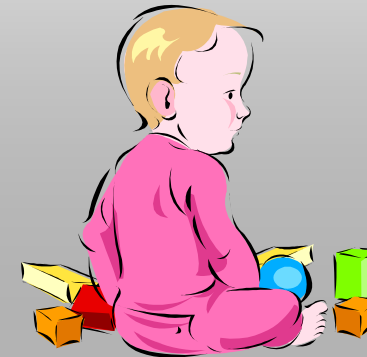
Pendant que nous échangerons autour du quotidien de la profession d'assistante maternelle, les enfants pourront profiter d'un espace jeux adapté sous la responsabilité de leur assistante maternelle.

Ce temps pourra aussi être l'occasion de préparation d'activités ou de mise en place de projets.

Vous pourrez également emprunter des jeux de la joujouthèque.



**Relais Parents Assistantes Maternelles**



**.04 79 89 77 82**

**.04 79 89 70 29**

**Centre Social**

**12 avenue Perrier de la Bathie**

**73400 UGINE**

**[ram@ugine.com](mailto:ram@ugine.com)**



## Assistantes Maternelles

**Vous êtes Assistantes Maternelles  
ou souhaitez le devenir**

### **Le Relais vous propose :**

Une mise en relation avec les parents cherchant une assistante maternelle agréée pour leur(s) enfant(s).

Des informations actualisées sur votre profession (statut, retraite, impôts, etc...).

Des rencontres et des échanges avec d'autres assistantes maternelles.

De compléter votre formation en organisant des soirées à thème et favoriser la formation continue.

Des informations sur les démarches pour devenir assistantes maternelles agréées.

Un lieu d'animations



## Parents

**Vous souhaitez faire garder votre enfant  
ou vous employez une assistante maternelle**

### **Le Relais vous propose :**

Des informations sur les différents mode de d'accueil du jeune enfant.

Une mise en relation avec les assistantes maternelles agréées disponibles pour accueillir votre enfant.

Des renseignements sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

Une information sur vos droits et devoirs en tant qu'employeur.

Un soutien dans vos démarches administratives (contrat de travail, fiches de paie, etc...)

Un lieu d'écoute et de conseil sur les difficultés rencontrées en tant que parent-employeur.